

SÉNAT
DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} SÉANCE

Séance du lundi 2 avril 1990

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Ouverture de la seconde session ordinaire de 1989-1990** (p. 3).
2. **Procès-verbal** (p. 3).
3. **Décès d'un sénateur** (p. 3).
4. **Décès d'anciens sénateurs** (p. 3).
5. **Remplacement d'un sénateur décédé** (p. 3).
6. **Candidatures à une commission mixte paritaire** (p. 3).
7. **Représentation du Sénat à des organismes extra-parlementaires** (p. 3).
8. **Décisions du Conseil constitutionnel** (p. 3).
9. **Dépôt de rapports du Gouvernement** (p. 4).
10. **Conférence des présidents** (p. 4).
M. le président, Mme Hélène Luc.
11. **Dépôt de questions orales avec débat** (p. 6).
12. **Retrait de questions orales avec débat** (p. 7).
13. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 7).
14. **Dépôt de propositions de loi** (p. 7).
15. **Dépôt de rapports** (p. 7).
16. **Dépôt d'un avis** (p. 7).
17. **Ordre du jour** (p. 8).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à dix-sept heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

M. le président. En application de l'article 28 de la Constitution, la seconde session ordinaire de 1989-1990 est ouverte.

2

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 22 décembre 1989 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

3

DÉCÈS D'UN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le profond regret de vous rappeler le décès de notre collègue Pierre Carous, sénateur du Nord, survenu le 14 janvier 1990.

4

DÉCÈS D'ANCIENS SÉNATEURS

M. le président. J'ai également le regret de vous rappeler le décès de nos anciens collègues :

- Jacques Soufflet, sénateur des Yvelines de 1959 à 1974 ;
- André Morice, sénateur de Loire-Atlantique de 1965 à 1983 ;
- Marcelle Bouvet, dite Mireille Dumont, sénateur des Bouches-du-Rhône de 1946 à 1955 ;
- Jean Saint-Cyr, sénateur de l'Ain de 1946 à 1948.

5

REMPLACEMENT D'UN SÉNATEUR DÉCÉDÉ

M. le président. Conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur m'a fait connaître qu'en application de l'article L.O. 320 du code électoral Mme Marie-Fanny Gournay est appelée à remplacer, en qualité de sénateur du Nord, M. Pierre Carous, décédé le 14 janvier 1990.

6

CANDIDATURES À UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que la commission des lois m'a fait connaître qu'elle a procédé à la désignation des candidats qu'elle présente à la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.

Cette liste a été affichée et la nomination des membres de cette commission mixte paritaire aura lieu conformément à l'article 9 du règlement.

7

REPRÉSENTATION DU SÉNAT À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu deux lettres par lesquelles M. le ministre chargé des relations avec le Parlement demande au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation :

- d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration de l'établissement public de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette ;
- d'un représentant suppléant au sein du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Conformément à l'article 9 du règlement, j'invite la commission des affaires économiques et du Plan à présenter une candidature pour le premier de ces organismes et la commission des finances pour le second.

8

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel le texte de dix décisions rendues par le Conseil constitutionnel relatives à la conformité à la Constitution :

- de la loi de finances pour 1990 ;
- de la loi de finances rectificative pour 1989 ;

- de la loi de programmation relative à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 ;
- de la loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie ;
- de la loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ;
- de la loi organique relative au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés ;
- de la loi relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification des activités politiques ;
- de la loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social ;
- de la loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé ;
- de la loi organique modifiant l'article L.O. 148 du code électoral.

Acte est donné de ces communications.

Ces décisions du Conseil constitutionnel ont été publiées au *Journal officiel*, édition Lois et décrets.

9

DÉPÔT DE RAPPORTS DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu de M. le Premier ministre :

- le premier rapport rendant compte de l'application des articles L. 461-1 et L. 461-5 du code du travail ;
- le premier rapport sur l'exécution de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés ;
- le rapport sur l'application de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;
- le cinquième rapport de la commission de la sécurité des consommateurs établi pour l'année 1989 en application de l'article 17 de la loi n° 83-660 du 21 juillet 1983 relative à la sécurité des consommateurs et modifiant diverses dispositions de la loi du 1^{er} août 1905 ;
- et le onzième rapport annuel du comité du contentieux fiscal, douanier et des changes, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977 accordant des garanties de procédure aux contribuables en matière fiscale et douanière.

Acte est donné du dépôt de ces rapports.

10

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement :

A. - **Mardi 3 avril 1990**, à seize heures :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, visant à la mise en œuvre du droit au logement (n° 160, 1989-1990).

La conférence des présidents a fixé au mardi 3 avril 1990, à onze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

Elle a, d'autre part, fixé à trois heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimal identique de dix minutes. Les cent dix minutes demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.

Elle a également décidé que l'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort et que les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance avant dix-sept heures le lundi 2 avril 1990.

B. - **Mercredi 4 avril 1990**, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, visant à la mise en œuvre du droit au logement.

C. - **Jeudi 5 avril 1990** :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures trente :

1° Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures (n° 406, 1988-1989) (urgence déclarée) ;

2° Projet portant diverses dispositions relatives aux transports terrestres (n° 73, 1989-1990).

A quinze heures :

3° Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole additionnel n° 4 à la convention révisée pour la navigation du Rhin (ensemble une déclaration) (n° 175, 1989-1990) ;

4° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République équatorienne en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) (n° 147 rectifié, 1989-1990) ;

5° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le conseil exécutif de la République du Zaïre en vue d'éviter la double imposition en matière de transports aériens en trafic international (n° 148 rectifié, 1989-1990) ;

6° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions (n° 171, 1989-1990) ;

7° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Sultanat d'Oman en vue d'éviter les doubles impositions (ensemble un échange de lettres) (n° 170, 1989-1990) ;

8° Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole et un échange de lettres) (n° 176, 1989-1990) ;

9° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille.

D. - **Vendredi 6 avril 1990**, à quinze heures :

Huit questions orales sans débat :

- n° 178 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (situation du service public d'éducation dans le Val-d'Oise) ;

- n° 116 de M. Michel Souplet à M. le ministre de l'intérieur (regroupement des élections régionales et cantonales) ;

- n° 156 de M. Jean-Pierre Camoin à M. le ministre de l'intérieur (changement de nom de la rue Bachaga-Boualem à Longjumeau) ;

- n° 171 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer (tracé de l'autoroute A 16 dans le Val-d'Oise) ;

- n° 176 de M. Jean-Jacques Robert à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer (insécurité dans les trains de banlieue) ;

- n° 163 de Mme Marie-Claude Beauveau à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale (création d'unités spécifiques de traitement de la maladie alcoolique dans les centres hospitaliers) ;

- n° 165 de M. Jean-Jacques Robert à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé de la mer (sauvegarde des mammifères marins) ;

- n° 167 de M. Claude Prouvoyeur à M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre (situation des anciens combattants d'Afrique du Nord).

E. - **Mardi 10 avril 1990**, à seize heures et le soir, et **mercredi 11 avril 1990**, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire

Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant réforme des dispositions générales du code pénal (n° 15, 1989-1990) ;

La conférence des présidents a fixé au lundi 9 avril, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

F. - **Jeudi 12 avril 1990**, à neuf heures trente, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire

1° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la participation des communes au financement des collèges (n° 165, 1989-1990) ;

La conférence des présidents a fixé au mercredi 11 avril, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

G. - **Vendredi 13 avril 1990**, à neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille.

A quinze heures :

2° Une question orale sans débat :

N° 113 de M. Louis Virapoullé à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget (mesures destinées à assurer un remboursement immédiat de la T.V.A. aux collectivités territoriales).

En outre, la conférence des présidents a confirmé les dates des jeudis 19 avril, 17 mai et 21 juin 1990 pour les prochaines séances de questions au Gouvernement.

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement pour les jours de séance autres que les mardi, jeudi et vendredi ?...

Mme Hélène Luc. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon intervention porte sur les conclusions de la conférence des présidents, en liaison avec la rénovation, annoncée par M. le président du Sénat, des méthodes de travail du Sénat.

Je tiens tout d'abord à faire observer que nous nous engageons dans une session de printemps particulièrement chargée. En effet, un certain nombre de projets de loi - ont parlé de quarante - ont été annoncés. Or, en ce jour de rentrée parlementaire, il nous faut bien constater, pour le déplorer, que les projets de loi les plus importants, tels que la révision de la Constitution, le statut de la régie Renault, la

réforme des postes et télécommunications, la création des instituts de formation des maîtres, le statut des élus, le travail du dimanche, la bio-éthique - je m'arrête là, mais je pourrais citer bien d'autres exemples - ne sont toujours pas déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale ou du Sénat. J'espère qu'ils le seront très vite.

Comment alors légiférer dans de bonnes conditions, monsieur le ministre ? On nous répondra sans doute qu'il en a toujours été ainsi quel que soit le Gouvernement en place, et on aura raison.

Alors qu'on parle d'« amélioration des méthodes de travail du Parlement » - pour ne prendre qu'un exemple -, députés et sénateurs prennent connaissance seulement par la presse écrite et audiovisuelle des projets de loi qui seront soumis à leur examen, pour un certain nombre d'entre eux. C'est inacceptable !

Que le Gouvernement laisse enfin aux parlementaires le temps de la réflexion, le temps de la consultation des associations et des personnalités qualifiées, et le temps de l'étude des projets de loi !

Quant à nous, nous sommes prêts à y travailler le temps qu'il faut, vous le savez bien, monsieur le président.

Aucune rénovation réelle des méthodes de travail du Sénat n'est possible sans modification préalable de la gestion de l'ordre du jour, dont est maître le Gouvernement. C'est pourquoi, dès le début de la session, comme l'engagement en a été pris par le Premier ministre, des propositions d'origine parlementaire devraient être acceptées, et nous en ferons.

M. Charles Pasqua. Très bien ! (*Sourires.*)

Mme Hélène Luc. Quant à la rénovation elle-même, je tiens à dire avec solennité au nom de mon groupe en séance publique que la procédure retenue par M. le président du Sénat et une majorité du bureau n'est pas correcte à l'égard des présidents de groupe (*Protestations sur les travées du R.P.R.*), n'est pas correcte à l'égard des sénateurs représentés par leurs présidents de groupe et, enfin, ne correspond pas aux engagements qui avaient été pris lors de la réunion du bureau du Sénat, le 14 mars dernier, au matin.

Je le déplore vivement, car nous nous trouvons en présence, aujourd'hui, d'une proposition de résolution présentée par trois secrétaires du bureau ne représentant pas tous les groupes : MM. de Raincourt, Allouche et Larcher, proposition tendant à modifier notre règlement, proposition envoyée à la commission des lois sans que les groupes et leurs présidents aient pu, au préalable, présenter leurs propositions.

Rien, je dis bien rien, ne justifie ni une telle précipitation, puisque les questions sont posées depuis le mois de septembre, ni un tel revirement par rapport aux engagements pris à l'égard des présidents de groupe le 14 mars dernier. Pour nous, ce fait est d'une extrême gravité. C'est pourquoi j'ai écrit le 19 mars à M. le président Poher ainsi qu'à chaque collègue président de groupe pour protester contre la décision prise au cours de cette réunion du bureau du 14 mars.

Pourquoi a-t-on demandé le matin même aux présidents de groupe de faire parvenir par écrit à la présidence, le 2 avril, leur avis sur les 18 recommandations des trois secrétaires du bureau, pour prendre une tout autre décision quelques heures plus tard ?

Je demande solennellement, monsieur le président, que la proposition de résolution de MM. de Raincourt, Allouche et Larcher soit retirée, purement et simplement, et qu'une réelle concertation s'engage à la conférence des présidents, où siègent les vice-présidents du Sénat, les présidents de groupe et les présidents de commission, sur la réforme des méthodes de travail du Sénat.

En réalité, l'essentiel des modifications proposées par les trois secrétaires et une majorité du bureau vise à enlever de nouvelles prérogatives au Parlement...

M. Charles Pasqua. Ce n'est pas vrai !

MM. Gérard Larcher et Paul Séramy. Non !

Mme Hélène Luc. Votre groupe s'était déclaré contre de telles propositions à l'Assemblée nationale, monsieur Pasqua !

Il s'agit de discuter sur un certain nombre de projets, non plus en séance plénière, mais en commission. Il s'agit de limiter le droit d'amendement, qui est un droit constitutionnel.

M. Gérard Larcher. Mais non !

Mme Hélène Luc. Il s'agit de pratiquer la ségrégation vis-à-vis d'un groupe, le groupe communiste et apparenté, qui compte seize membres (*Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*) puisqu'il faudrait la présence de trente sénateurs pour imposer la discussion en séance plénière.

Monsieur le président, le groupe communiste et apparenté ne laissera pas abaisser encore le rôle du Parlement. Vous avez vous-même évoqué ce problème à propos de l'Europe. Je pense qu'il faut en tirer les conclusions.

Comment voulez-vous que les citoyens s'intéressent à ce qui se passe ici, si nous ne les associons pas, si nous continuons à nous borner, pour la plupart du temps, à adapter la loi française aux directives européennes ?

Nous n'accepterons pas cela pour la France, pour le Parlement national, au lendemain de l'année du bicentenaire de la Révolution française.

Le Sénat de la République, que vous dites vouloir rénover, ne peut pas prendre la responsabilité, après que l'Assemblée nationale l'a refusé, d'empêcher que se discutent au grand jour les projets de loi qui intéressent les Français. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Madame, je vous donne acte de votre déclaration et je vous rappelle - je l'ai déjà dit la semaine dernière - que vous avez la possibilité, encore maintenant, de faire connaître par écrit vos observations sur les propositions de réforme du fonctionnement du Sénat.

Mme Hélène Luc. Nous le ferons dès ce soir.

M. le président. Dans ces conditions, je n'ai rien à ajouter, étant donné que vous venez de confirmer en séance publique les propos que vous avez déjà tenus jeudi, ce qui était votre droit.

Personne ne demande plus la parole ?...

Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.

11

DÉPÔT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

I. - Intervenant au nom des sénateurs communistes et apparenté en novembre dernier, Mme Hélène Luc a souligné devant le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à quel point l'insuffisance des crédits et des créations de postes inscrits au budget de l'éducation nationale en 1990 serait lourde de conséquences pour la prochaine rentrée scolaire. Toutes les informations qui parviennent des académies, des départements et des localités confirment, hélas ! le bien-fondé de cette appréciation. De nouveau, comme les années précédentes, c'est par centaines que sont annoncées les fermetures de classes et les suppressions de postes.

Le profond mécontentement qui en résulte chez les jeunes, les parents, les enseignants et les élus est donc légitime et la protestation grandit, tant les actes et les décisions prises sont éloignés des priorités affichées pour l'école. En effet, malgré 18 milliards de francs supplémentaires, il n'en demeure pas moins que ce budget, en l'état, ne représente que 3,36 p. 100 du produit intérieur brut - soit le niveau de 1976 - l'un des taux les plus bas de tous les pays développés.

Dans ces conditions, notre pays se voit privé des moyens de combler ses retards considérables, d'assurer l'égalité devant le droit à la réussite, de relever le défi des qualifications, de permettre l'accès au savoir pour tous les jeunes, et par là même de réaliser l'objectif de 80 p. 100 de bacheliers pour les enfants de toutes les catégories sociales.

Il faut que la rentrée prochaine soit en nette rupture avec celle des années précédentes car l'absence d'améliorations significatives, *a fortiori* toute dégradation, si minime soit-elle, reviendrait à s'accrocher au pire. Comment est-ce concevable s'agissant de l'avenir des jeunes ?

C'est pourquoi Mme Hélène Luc demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, d'inscrire à la prochaine session parlementaire un collectif budgétaire permettant d'assurer des conditions d'accueil et d'études conformes aux besoins et à l'attente des familles, des jeunes et de toute la communauté éducative. Elle lui rappelle enfin que l'argent existe pour en assurer le financement, en commençant par prélever 40 milliards sur le surarmement militaire de la France pour les affecter à l'école et l'université. (N° 87.)

II. - M. Louis Virapoullé demande à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer de bien vouloir exposer au Sénat les initiatives que le Gouvernement envisage de prendre visant à favoriser le développement économique et l'égalité sociale dans le département de la Réunion, conformément aux orientations contenues dans le rapport présenté par M. Jean Ripert. (N° 88.)

III. - M. Claude Huriel appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation des *boat people* réfugiés dans différents pays d'Asie du Sud-Est et qui sont renvoyés au Viêt-nam, pays qu'ils ont fui pour protéger leur liberté.

Il lui demande de bien vouloir indiquer au Sénat les mesures que la France entend mettre en œuvre pour rester fidèle aux principes humanitaires qui sont les siens et contribuer concrètement à une formule plus satisfaisante pour la défense des libertés et des droits de l'homme que celle qui consiste, comme vient de le faire M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'action humanitaire, à s'associer à un règlement amiable qui méconnaît le droit des personnes en renvoyant ces réfugiés dans le pays dont ils se sont enfuis. (N° 89.)

IV. - M. Louis de Catuelan appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation particulière des communes rurales. Avec 36 000 communes, dont 34 000 de moins de 2 000 habitants, la France détient le record du nombre de communes des pays de la Communauté européenne.

Présentée comme un handicap par certains milieux technocratiques, cette situation constitue une réalité historique, sociale et politique incontournable, dont il faut tirer le meilleur parti. Or, force est de constater qu'au fil des ans la situation des petites communes se dégrade, du fait de certaines mesures réglementaires. On peut citer à cet égard de nombreux exemples : ainsi le mode de calcul de la D.G.F. prend en compte des critères qui pénalisent les petites communes. S'agissant de l'indemnité de logement des instituteurs, l'Etat n'en finance qu'une partie, négligeant les majorations pour charges de famille et les taux différenciés d'un département à l'autre, dont le solde pèse en fin de compte directement sur les communes, et plus lourdement sur les plus petites d'entre elles.

Toujours dans le domaine scolaire, bien des inégalités frappent les petites communes rurales, comme le remboursement des frais de scolarité des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune, dont le mode de calcul souvent arbitraire pèse sur les moins dotées.

En matière de ramassage scolaire, certaines mesures - comme le minimum de 3 kilomètres - interdisent la prise en charge des élèves et pénalisent fortement les regroupements scolaires, pourtant recommandés par ailleurs. On peut aussi évoquer le caractère anormal de la répartition de la péréquation de la taxe professionnelle, qui va, paradoxalement, aux plus grandes villes alors que les communes rurales, vidées de leurs commerces, devraient en être normalement les premières bénéficiaires.

Tous ces aspects, discriminatoires à bien des égards, et que l'on pourrait multiplier à l'envi, ne vont pas dans le bon sens.

Il demande à M. le ministre s'il entend prendre des mesures significatives pour que les petites communes bénéficient des moyens propres à leur situation et appropriées à la place qu'elles occupent dans la nation. (N° 90.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

12

RETRAIT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que M. Paul Loridant a fait connaître qu'il retire la question orale avec débat n° 24, qu'il avait posée à M. le ministre des transports et de la mer.

Cette question avait été communiquée au Sénat le 25 octobre 1988.

Acte est donné de ce retrait.

J'informe le Sénat que M. Maurice Schumann a fait connaître qu'il retire la question orale avec débat n° 66, qu'il avait posée à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Cette question avait été communiquée au Sénat le 30 mai 1989.

Acte est donné de ce retrait.

13

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 208, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

14

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Arthuis une proposition de loi tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social pour le transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé et permettre de mener à son terme le processus de privatisation.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 207, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Lucien Neuwirth une proposition de loi visant à la création d'une allocation pour les situations de dépendance résultant d'un état de sénescence.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 210, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

15

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Marcel Rudloff un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant réforme des dispositions générales du code pénal (n° 15, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 199 et distribué.

J'ai reçu de M. Yves Guéna un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République équatorienne en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) (n° 147 rectifié, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 200 et distribué.

J'ai reçu de M. Yves Guéna un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le conseil exécutif de la République du Zaïre en vue d'éviter la double imposition en matière de transport aérien en trafic international (n° 148 rectifié, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 201 et distribué.

J'ai reçu de M. Yves Guéna un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Sultanat d'Oman en vue d'éviter les doubles impositions (ensemble un échange de lettres) (n° 170, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 202 et distribué.

J'ai reçu de M. Yves Guéna un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions (n° 171, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 203 et distribué.

J'ai reçu de M. Yves Guéna un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole et un échange de lettres) (n° 176, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 204 et distribué.

J'ai reçu de M. Robert Laucournet un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, visant à la mise en œuvre du droit au logement (n° 160, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 205 et distribué.

J'ai reçu de M. Georges Berchet un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi portant diverses dispositions relatives aux transports terrestres (n° 73, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le n° 209 et distribué.

16

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. José Balarello un avis présenté au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, visant à la mise en œuvre du droit au logement (n° 160, 1989-1990).

L'avis sera imprimé sous le numéro 206 et distribué.

17

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 3 avril 1990, à seize heures :

Discussion du projet de loi (n° 160, 1989-1990), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Rapport (n° 205, 1989-1990) de M. Robert Laucournet fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.

Avis (n° 206, 1989-1990) de M. José Balarello fait au nom de la commission des affaires sociales.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements est fixé au mardi 3 avril 1990 à onze heures.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, aucune inscription de parole dans la discussion générale de ce projet de loi n'est plus recevable.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures vingt.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
JEAN LEGRAND*

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 18 décembre 1989

Page 5146, 1^{re} colonne, entre l'article 2 et l'amendement n° 2, insérer le texte suivant :

« Je donne lecture de ce tableau :

« Tableau n° 1 annexé à l'article 1^{er} de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982.

« Répartition des sièges de membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger entre les séries.

SÉRIE A	SÉRIE B
Circonscriptions électorales :	Circonscriptions électorales :
- d'Amérique 30	- d'Europe 52
- d'Afrique 47	- d'Asie et du Levant 21
Total 77	Total 73

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

établi par le Sénat dans sa séance du 2 avril 1990, à la suite des conclusions de la conférence des présidents et compte tenu de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement

Mardi 3 avril 1990, à seize heures :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, visant à la mise en œuvre du droit au logement (n° 160, 1989-1990).

(La conférence des présidents a fixé au mardi 3 avril 1990, à 11 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi ; elle a, d'autre part, fixé à trois heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale,

les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de dix minutes. Les cent dix minutes demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle ; elle a également décidé que l'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort et que les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance avant 17 heures le lundi 2 avril 1990.)

Mercredi 4 avril 1990, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Jeudi 5 avril 1990 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures trente :

1° Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures (n° 406, 1988-1989) (urgence déclarée) ;

2° Projet de loi portant diverses dispositions relatives aux transports terrestres (n° 73, 1989-1990) ;

A quinze heures :

3° Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole additionnel n° 4 à la convention révisée pour la navigation du Rhin (ensemble une déclaration) (n° 175, 1989-1990) ;

4° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République équatorienne en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) (n° 147 rectifié, 1989-1990) ;

5° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil exécutif de la République du Zaïre en vue d'éviter la double imposition en matière de transports aériens en trafic international (n° 148 rectifié, 1989-1990) ;

6° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions (n° 171, 1989-1990) ;

7° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Sultanat d'Oman en vue d'éviter les doubles impositions (ensemble un échange de lettres) (n° 170, 1989-1990) ;

8° Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole et un échange de lettres) (n° 176, 1989-1990) ;

9° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille.

Vendredi 6 avril 1990, à quinze heures :

Huit questions orales sans débat :

- n° 178 de Mme Marie-Claude Beauveau à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports : Situation du service public d'éducation dans le Val-d'Oise ;

- n° 116 de M. Michel Souplet à M. le ministre de l'intérieur : Regroupement des élections régionales et cantonales ;

- n° 156 de M. Jean-Pierre Camoin à M. le ministre de l'intérieur : Changement de nom de la rue Bachaga-Boualem, à Longjumeau ;

- n° 171 de Mme Marie-Claude Beauveau à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer : Tracé de l'autoroute A 16 dans le Val-d'Oise ;

- n° 176 de M. Jean-Jacques Robert à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer : Insécurité dans les trains de banlieue ;

- n° 163 de Mme Marie-Claude Beauveau à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale : Création d'unités spécifiques de traitement de la maladie alcoolique dans les centres hospitaliers ;

- n° 165 de M. Jean-Jacques Robert à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé de la mer : Sauvegarde des mammifères marins ;
- n° 167 de M. Claude Prouvoeur à M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre : Situation des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Mardi 10 avril 1990, à seize heures et le soir, et mercredi 11 avril 1990, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire

Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant réforme des dispositions générales du code pénal (n° 15, 1989-1990) ;

(La conférence des présidents a fixé au lundi 9 avril 1990, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

Jeudi 12 avril 1990, à neuf heures trente, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire

- 1° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;
- 2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la participation des communes au financement des collèges (n° 165, 1989-1990).

(La conférence des présidents a fixé au mercredi 11 avril 1990, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

Vendredi 13 avril 1990 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

- 1° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

A quinze heures :

- 2° Une question orale sans débat :

- n° 113, de M. Louis Virapoullé à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget : Mesures destinées à assurer un remboursement immédiat de la T.V.A. aux collectivités territoriales.

(En outre, la conférence des présidents a confirmé les dates des jeudis 19 avril, 17 mai et 21 juin 1990 pour les prochaines séances de questions au Gouvernement.)

ANNEXE

Questions orales sans débat

- a) Inscrites à l'ordre du jour du vendredi 6 avril 1990 :

N° 178. - Mme Marie-Claude Beaudou attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation grave et persistante du service public d'éducation dans le Val-d'Oise. Elle lui demande quelles mesures urgentes il envisage pour améliorer le taux d'encadrement, scolariser les enfants dès l'âge de deux ans, remplacer les enseignants en congé, construire de nouveaux établissements primaires, secondaires, techniques, ouvrir de nouvelles classes et de nouvelles sections et décider un vaste plan de lutte contre les retards et échecs scolaires avec les mesures d'accompagnement nécessaires, afin que le Val-d'Oise, un des départements les plus jeunes de France, devienne un département enfin capable de faire face aux exigences d'une éducation moderne et de qualité. Elle lui demande en conséquence de décider l'examen et le vote d'un collectif budgétaire pour satisfaire les besoins de l'éducation nationale, notamment dans le Val-d'Oise, à la session de printemps du Parlement.

N° 116. - M. Michel Souplet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'inquiétude exprimée par de nombreux élus de communes rurales à l'égard des intentions prêtées au Gouvernement en matière de regroupement des élections régionales et cantonales et de modification de leur mode de scrutin. Ceux-ci craignent à juste titre que l'introduction, pour des raisons politiques, de la représentation proportionnelle aux élections cantonales n'aboutisse à la non-représentation de nombreuses zones rurales dans les conseils généraux. Il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement en cette matière.

N° 156. - M. Jean-Pierre Camoin expose à M. le ministre de l'intérieur que le maire de Longjumeau a fait débaptiser la rue du Bachaga-Boualem au motif qu'il était « un guerrier dont les hommes ont commis de nombreux crimes ». Il lui demande s'il a l'intention de saisir le préfet de l'Essonne pour que celui-ci impose au maire de Longjumeau de revenir sur cette décision inique et attentatoire aussi bien à la vérité historique qu'à la dignité de la France et de cet homme en particulier.

N° 171. - Mme Marie-Claude Beaudou attire une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la nécessité de modifier de toute urgence le tracé de l'autoroute A 16 dans la traversée du Val-d'Oise. Elle lui demande également quelles mesures il envisage enfin pour reconnaître la nécessité de réalisation d'un tracé évitant Ronquerolles et la zone urbaine de Villiers-le-Bel, Arnouville-lès-Gonesse, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse. Elle lui demande quelles mesures il a décidé pour refuser tout péage en région parisienne et dans le Val-d'Oise en particulier, sur l'A 16. Elle lui demande enfin quelles mesures il envisage pour le financement du premier tronçon du boulevard intercommunal du Paris (B.I.P.) : Gonesse-Sarcelles, puis du deuxième tronçon : Sarcelles-autoroute A 15.

N° 176. - A nouveau, et malheureusement, sur un sujet douloureux, M. Jean-Jacques Robert exprime à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sa vive inquiétude face à l'insécurité qui règne dans les trains de banlieue. Le 18 janvier dernier à dix-huit heures, heure de pointe en général, une jeune fille de dix-sept ans a été violée dans un train entre La Ferté-Alais et Corbeil. Cette nouvelle agression souligne encore l'insécurité sur certaines lignes ferroviaires desservant la banlieue parisienne. Les trains et les gares se transforment en un véritable territoire de chasse pour malfaiteurs et loubards qui rançonnent, pillent, agressent et se livrent à toutes sortes de trafics. Il semble qu'en dépit de la mise en place de bornes d'appel réservées aux usagers ainsi que de l'expérimentation récente de télésurveillance des quais, bâtiments et souterrains de la gare de Juvisy-sur-Orge par exemple, le sentiment de peur demeure, des incidents graves se produisant chaque jour. C'est pourquoi, et de façon urgente, il lui demande de multiplier les efforts entrepris afin que les services de police et de la S.N.C.F. maîtrisent la situation et dissuadent fermement, notamment par leur présence, les malfaiteurs.

N° 163. - Mme Marie-Claude Beaudou demande à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale quelles mesures nouvelles il envisage pour permettre la création d'unités spécifiques de traitement de la maladie alcoolique dans les centres hospitaliers, dotées d'un personnel motivé et formé travaillant sous la responsabilité d'un praticien hospitalier spécialisé. Elle lui demande s'il n'estime pas nécessaire de prévoir la création d'unités du type de celle existant au centre hospitalier Emile-Roux à Eaubonne (Val-d'Oise), avec un financement, hors dotation globale, sur demande et sur rapport du conseil d'administration du centre hospitalier.

N° 165. - M. Jean-Jacques Robert attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé de la mer, sur les conséquences dramatiques de la pêche aux filets dérivants, autorisée par le Gouvernement italien au large des côtes azuréennes. En effet, depuis deux étés, des milliers de cétacés, d'espèces rares et protégées, en particulier des dauphins, se prennent sans distinction dans les milliers de kilomètres de filets des pêcheurs d'espérons italiens et sont actuellement mutilés et asphyxiés. Une pareille sauvagerie ne saurait se justifier par les seuls intérêts financiers ou la menace de lourdes amendes pour les pêcheurs confondus. C'est pourquoi il lui demande s'il ne conviendrait pas d'envisager l'interdiction définitive de ce type de pêche, au niveau européen, afin d'empêcher l'extermination totale de ces mammifères d'ici à l'an 2000 ; ces filets, barrages démesurés et souvent mal signalés, constituent en outre un péril pour la navigation.

N° 167. - M. Claude Prouvoeur interroge M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et victimes de guerre sur ses projets en matière de protection du point de pension d'invalidité et de droits des anciens combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie. A propos de la réforme du rapport constant, il souhaite connaître son avis sur la demande des associations représentatives des anciens combattants tendant à maintenir l'actuel article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité, en l'assortissant d'une clause de sauvegarde d'indexation sur les rémunérations des fonctionnaires, primes et indemnités incluses. En ce qui concerne les anciens combattants d'Afrique du Nord, il désire connaître les perspectives relatives à l'attri-

bution de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés, à la prise en compte de pathologies spécifiques du conflit d'Afrique du Nord et à la levée des forclusions pour la constitution d'une retraite mutualiste du combattant au taux plein.

b) Inscrite à l'ordre du jour du vendredi 13 avril 1990 :

N° 113. - M. Louis Virapoullé attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur le préjudice financier supporté par les collectivités territoriales du fait du décalage de deux ans séparant le paiement et le remboursement de la T.V.A. versée sur leurs investissements. Il lui demande de bien vouloir préciser les dispositions que le Gouvernement envisage pour permettre un remboursement immédiat de la T.V.A. aux collectivités territoriales.

DÉCÈS D'UN SÉNATEUR

M. le Président du Sénat a le regret de rappeler à Mmes et MM. les sénateurs qu'il a été avisé du décès de M. Pierre Carous, sénateur du Nord, survenu le 14 janvier 1990.

REMPLACEMENT D'UN SÉNATEUR

Conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a fait connaître à M. le Président du Sénat qu'en application de l'article L.O. 320 du code électoral, Mme Marie-Fanny Gournay est appelée à remplacer, en qualité de sénateur du Nord, M. Pierre Carous, décédé le 14 janvier 1990.

MODIFICATIONS AUX LISTES DES MEMBRES DES GROUPES

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(85 membres.)

Supprimer le nom de M. Pierre Carous.

Ajouter le nom de Mme Marie-Fanny Gournay.

NOMINATION DANS UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

Lors de sa séance du jeudi 21 décembre 1989, le Sénat a désigné M. Jean Simonin pour siéger au sein du conseil d'administration de la cité des sciences et de l'industrie de la Villette.

ORDRE DE CLASSEMENT DES ORATEURS POUR LE PREMIER DÉBAT ORGANISÉ PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Seconde session ordinaire de 1989-1990)

Tirage au sort effectué le 29 mars 1990
en application de l'article 29 bis du Règlement

ORDRE AU SEIN DE CHAQUE SÉRIE

1. Groupe du Rassemblement démocratique et européen.
2. Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.
3. Groupe socialiste.
4. Groupe de l'Union des républicains et des indépendants.
5. Groupe communiste.
6. Groupe de l'Union centriste.
7. Groupe du Rassemblement pour la République.

DÉPÔTS RATTACHÉS POUR ORDRE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1989

Proposition de loi de MM. Charles Pasqua, Hubert d'Anagnin, Maurice Arreckx, René Ballayer, Roger Besse, Jean Chamant, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Jean François-Poncet, François Giacobbi, Paul Girod, Georges Gruillot, Rémi Her-

ment, Bernard Laurent, Jean Lecanuet, Kléber Malécot, René Monory, Lucien Neuwirth, Christian Poncet, Jean Puech, Paul Séramy, Jacques Sourdille, Martial Taugourdeau, Henri Torre, Georges Treille, André-Georges Voisin, relative aux pouvoirs des gardiens des parcs départementaux.

(Dépôt enregistré à la présidence le 23 décembre 1989.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 174, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole additionnel n° 4 à la convention révisée pour la navigation du Rhin (ensemble une déclaration).

(Dépôt enregistré à la présidence le 3 janvier 1990.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 175, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole et un échange de lettres).

(Dépôt enregistré à la présidence le 18 janvier 1990.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 176, distribué et renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi constitutionnelle de M. Claude Huriet, tendant à garantir la stabilité du régime électoral des assemblées parlementaires et des assemblées des collectivités territoriales.

(Dépôt enregistré à la présidence le 25 janvier 1990.)

Cette proposition de loi constitutionnelle sera imprimée sous le numéro 177, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Louis Jung, tendant à aligner le mode d'élection des conseils régionaux sur celui des conseils municipaux.

(Dépôt enregistré à la présidence le 25 janvier 1990.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 178, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi constitutionnelle de M. Jacques Larché, tendant à améliorer l'efficacité de la procédure législative.

(Dépôt enregistré à la présidence le 30 janvier 1990.)

Cette proposition de loi constitutionnelle a été imprimée sous le numéro 179, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Rapport déposé par M. Jean Faure, vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur l'évolution de l'industrie des semi-conducteurs, établi par M. Louis Mexandeau, député au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

(Dépôt enregistré à la présidence le 12 février 1990.)

Ce rapport a été imprimé sous le numéro 180 et distribué.

Proposition de loi de MM. Guy Robert et Edouard Le Jeune, visant à attribuer aux veuves de combattants la qualité de ressortissantes de l'Office national des combattants et victimes de guerre.

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 février 1990.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 181, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Charles Pasqua, portant modification du statut du personnel d'assainissement des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

(Dépôt enregistré à la présidence le 15 février 1990.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 182, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Louis Jung, tendant à assouplir les conditions d'attribution de la pension de réversion au conjoint survivant.

(Dépôt enregistré à la présidence le 15 février 1990.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 183, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi constitutionnelle de M. Edouard Le Jeune, tendant à rendre effectif le contrôle du Conseil constitutionnel sur les projets de loi soumis au référendum.

(Dépôt enregistré à la présidence le 15 février 1990.)

Cette proposition de loi constitutionnelle a été imprimée sous le numéro 184, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi organique de M. Edouard Le Jeune, tendant à assurer la représentation des retraités au Conseil économique et social et dans les comités économiques et sociaux régionaux.

(Dépôt enregistré à la présidence le 15 février 1990.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 185, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Edouard Le Jeune, tendant à assouplir les conditions d'attribution de la Légion d'honneur aux anciens combattants de la guerre 1914-1918.

(Dépôt enregistré à la présidence le 15 février 1990.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 186, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Paul Girod, relative au secret des sources en matière de presse.

(Dépôt enregistré à la présidence le 20 février 1990.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 187, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Jean Faure, visant à abroger l'article 47 de la loi de finances pour 1990 portant réforme de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement.

(Dépôt enregistré à la présidence le 27 février 1990.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 188, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Pierre Vallon relative à la lutte contre le bruit.

(Dépôt enregistré à la présidence le 28 février 1990.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 189, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Louis Mercier, tendant à remplacer dans l'intitulé de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi » par les mots : « victimes de la déportation du travail ».

(Dépôt enregistré à la présidence le 28 février 1990.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 190, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. François Mathieu, tendant à porter de 50 à 60 p. 100 le taux de la pension de réversion attribuée aux conjoints survivants des agents de la fonction publique et des agents relevant des régimes spéciaux de sécurité sociale ainsi que de la caisse nationale de retraite des collectivités locales.

(Dépôt enregistré à la présidence le 28 février 1990.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 191, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. François Mathieu, tendant à porter de 52 à 60 p. 100 le taux de la pension de réversion attribuée aux conjoints survivants, relevant du régime de sécurité sociale, du régime des assurances sociales agricoles, du régime des professions artisanales, industrielles et commerciales et les pensions d'invalidité ou de vieillesse de veuve ou veuf incombant au régime général et au régime des assurances sociales agricoles.

(Dépôt enregistré à la présidence le 5 mars 1990.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 192, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Marcel Rudloff, Daniel Hoeffel, Louis Jung, Paul Kauss, Henri Goetschy, Hubert Haenel, Pierre Schiélé, André Bohl, Jean-Eric Bousch, Roger Husson, Jean-Pierre Masseret, portant diverses mesures d'harmonisation entre le droit applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et le droit applicable dans les autres départements.

(Dépôt enregistré à la présidence le 7 mars 1990.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 193, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Rapport de M. Louis Jung, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant la ratification d'un protocole additionnel n° 4 à la convention révisée pour la navigation du Rhin (ensemble une déclaration).

(Dépôt enregistré à la présidence le 8 mars 1990.)

Ce rapport a été imprimé sous le numéro 194 et distribué.

Proposition de résolution, de MM. Henri de Raincourt, Guy Allouche et Gérard Larcher, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A.

(Dépôt enregistré à la présidence le 20 mars 1990.)

Cette proposition de résolution a été imprimée sous le numéro 195, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Charles Lederman, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Robert Pagès, Jean-Luc Bécart, Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard-Reydet, Paulette Fost, MM. Jean Garcia, Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Ivan Renar, Paul Souffrin, Hector Viron, Robert Vizet et Henri Bangou, tendant à la réintégration des syndicalistes licenciés.

(Dépôt enregistré à la présidence le 21 mars 1990.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 196, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions.

(Dépôt enregistré à la présidence le 21 mars 1990.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 197, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés.

(Dépôt enregistré à la présidence le 21 mars 1990.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 198, distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

Difficultés rencontrées par les contribuables français au Canada pour l'obtention du bordereau de situation fiscale

179. - 28 mars 1990. - **M. Charles de Cuttoli** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget**, sur les difficultés rencontrées par nos compatriotes résidant au Canada en matière de délivrance de bordereaux de situation fiscale, nécessaires pour l'obtention du remboursement par l'administration fiscale canadienne des impôts payés en France. Il lui expose que plusieurs compatriotes résidant au Canada reçoivent ces bordereaux avec des retards importants. Compte tenu de l'ensemble des procédures françaises et canadiennes, certains contribuables doivent attendre longuement pour qu'intervienne le remboursement susvisé, subissant ainsi une double imposition provisoire, le provisoire atteignant souvent trois ou quatre années. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui faire connaître les mesures envisagées afin de mettre un terme à cette situation qui pénalise gravement nos compatriotes résidant au Canada.

Préparation des élections en Roumanie

180. - 2 avril 1990. - **M. Claude Belot** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères**, sur la préparation des élections en Roumanie. Il lui demande de bien vouloir indiquer au Sénat les initiatives que le Gouvernement a prises pour s'assurer que les prochaines élections qui auront lieu le 20 mai, se déroulent dans les conditions de liberté et de respect des différents courants politiques qui s'expriment en Roumanie. Il lui demande par ailleurs de bien vouloir préciser au Sénat les dispositions qu'il entend prendre pour que la communauté internationale puisse très officiellement déléguer des observateurs impartiaux susceptibles de garantir la sincérité de ce scrutin.

Renforcement des sanctions pénales relatives à la création et au trafic de fausses cartes bancaires

181. - 2 avril 1990. - **M. Paul Lorient** s'inquiète auprès de **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, de l'inadaptation de la législation pénale devant le développement inquiétant de la création et du trafic de fausses cartes bancaires. Il lui cite notamment le récent démantèlement d'un réseau de faussaires en Val-de-Marne. Du fait de la législation en vigueur, la création et le trafic de fausses cartes bancaires ne sont punis, en vertu des articles 150 ou 405 du code pénal, que de un à cinq ans de prison et d'une amende de 1 000 francs à 2 500 000 francs, ce qui paraît singulièrement peu, comparé aux peines encourues par les faux monnayeurs. Or, dans le cas précis, révélé récemment, le préjudice aurait été de 150 millions de francs si les cartes avaient été mises en circulation. Il y aurait donc urgence à aggraver les peines encourues par les faussaires de cartes bancaires. Aussi, il lui demande s'il envisage de modifier la législation pénale en vigueur pour dissuader la fraude à la carte bancaire en France.